

CD LOGIC – TP DE DÉCOUVERTE – SOCIÉTÉ MDA

Sujet n° 11

- *Objectif :*

- *assurer une réception sans litige.*

- *Thème :*

En date du 4 novembre 2002, entrez dans le logiciel sans déclencher les commandes automatiques.

Vous assurez la réception de la commande n° 11 passée au fournisseur « C.D.W. », la livraison ayant eu lieu ce jour et vous imprimez les bons d'entrée ainsi que la liste des mouvements à effectuer par le cariste.

- *Vous disposez pour cela :*

- *du bon de commande n° 11,*
- *du bon de livraison n° 314.*

- *Fiches de procédure à consulter :*

- *fiche de procédure n° 01,*
- *fiche de procédure n° 17.*

C.D.W. Rue de L'Énergie 59560 COMINES Tél. : 03/20/14/58/60 Fax : 03/20/39/45/67		BON DE LIVRAISON N° 314		
Conditions de livraison : Par route		M.D.A. SA		
Nombre de colis : 6 palettes		Parc BACQUET		
Poids total : 4 459 kg		62430 SALLAUMINES		
Commande n° 11 du 30/10/2002		Date de livraison : 04/11/2002		
Référence	Désignation	Quantité commandée	Quantité livrée	Remarques
25 HEI	Bière Heineken 12 b. 25 cl	2	2	
25 SEI	Bière 1664 24 b. 25 cl	3	3	
33 KRO	Bière Kronembourg 24 btes 33 cl	1	1	
Observations : R.A.S. 		<u>Art 100 du code de commerce</u> : la marchandise voyage sauf convention contraire aux risques et périls de celui à qui elle appartient sauf son recours contre le voiturier <u>Art 105 du code de commerce</u> : la réception des marchandises éteint toute action contre le voiturier si dans les 3 jours qui suivent cette réception, le destinataire n'a pas notifié par lettre recommandée sa protestation motivée.		